

Le Maire de la Commune de Saint-Jory,

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment, son article 17 ;

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 581-3-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-9-2 ;

VU les statuts de Toulouse Métropole ;

CONSIDÉRANT que la commune de SAINT-JORY est membre de Toulouse Métropole,

CONSIDÉRANT que Toulouse Métropole est compétente en matière de plan local d'urbanisme et de règlement local de publicité,

CONSIDÉRANT, conformément à l'article 17 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, le pouvoir de police de la publicité est transféré au Président de Toulouse Métropole,

CONSIDÉRANT que dans un délai de 6 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'article 17, de la loi du 22 août 2021, soit à partir du 1^{er} janvier 2024, un ou plusieurs maires peuvent s'opposer au transfert du pouvoir de police de la publicité au Président de l'EPCI,

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, les maires concernés notifient leur opposition au Président de l'EPCI

ARRÊTE

Article 1 :

Le Maire de SAINT-JORY s'oppose au transfert au Président de Toulouse Métropole du pouvoir de police de la publicité tel que visé à l'article L 581-3-1 du code de l'environnement et à l'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Président de Toulouse Métropole, publié et transmis au Préfet de la Haute-Garonne, conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Saint-Jory, le 30 mai 2024.

Le Maire,
Victor DENOUVION

Publié le : 3 juin 2024



Accusé de réception en préfecture
030-213104904-20240530-URBA2024044-AR
Reçu le 31/05/2024